

Correction pour Pascaline :

- Dotation jeunes agriculteurs (DJA) : Cette mesure encourage l'installation de jeunes agriculteurs. En moyenne, les bénéficiaires touchent entre 15 000 et 20 000€. L'aide est accordée si l'exploitant remplit un certain nombre d'exigences. Pascaline a moins de 40 ans et souhaite s'installer pour la première fois. Elle pourra bénéficier de la DJA si elle confirme un niveau de formation agricole suffisant et propose un business plan réalisable. Comme Pascaline s'installe hors cadre familial, le montant de l'aide touchée sera revalorisé.
- Création et développement d'activités agro-touristiques : Cette mesure permet de cofinancer des projets de création et de développement d'activités touristiques en zones rurales. Pascaline souhaite développer un projet de chambre d'hôte, elle pourrait bénéficier de cette aide pour certains investissements comme un petit parking. Le montant de l'aide pourra être revalorisé grâce à son statut de jeune agricultrice.
- Aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique : Pascaline n'a pas encore émis le souhait de se convertir à l'AB. Si elle le souhaite, elle pourra demander une aide à la conversion.
- Mesures agroenvironnementales et climatiques : Il existe de nombreuses MAEC proposées aux agriculteurs dans les territoires qui font face à des enjeux de qualité de l'eau ou de la biodiversité. Elles sont en général signées pour une durée de 5 ans, pour les parcelles sur lesquelles l'exploitant s'engage à adopter un cahier des charges spécifique, plus respectueux de l'environnement. Pascaline n'a pas évoqué la volonté de s'engager dans une MAEC particulière, mais elle pourrait, si elle le souhaite, contractualiser une MAEC de réduction des herbicides chimiques sur certaines des parcelles.
- Aide aux activités d'information et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs. Cette mesure permet à des groupements de producteurs de cofinancer la promotion de produits agricoles sous signes de qualité. L'Organisme de Défense et de Gestion de l'IG Pays d'Oc peut bénéficier de financements pour des actions de promotion des vins sous le label « Pays d'Oc » par exemple pour participer ou organiser des salons de dégustation).
- Aides aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles : Pascaline ne souhaite pas se lancer dans ce type de projets
- Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire : Pascaline n'est pas intéressée par ce type de projet